

Ville de Dunkerque

Direction de la Culture et des Relations internationales

## Appel à projets 2025

### CULTURE ET CREATION ARTISTIQUE

**Vous êtes une association et vous souhaitez mener sur le territoire dunkerquois un projet culturel et artistique innovant avec des partenaires de différents secteurs : social, santé, éducation, alimentation, numérique, international, environnement...**

**Alors, n'hésitez pas à répondre à cet appel qui soutient la création artistique et l'expérimentation.**

**La construction et la mise en œuvre de votre projet viseront à développer les échanges, les liens sociaux et les véritables rencontres, porteuses de sens.**

**Une réunion d'information est prévue le mardi 28 janvier 2025 à 18h à la Bourse aux Associations (rue du 11 novembre à Dunkerque) afin de répondre à vos questions.**

#### A qui s'adresse cet appel ?

A toutes les associations qui œuvrent sur le territoire de Dunkerque (hors associations et équipements déjà subventionnés) et qui mènent des projets artistiques et culturels dans un ou plusieurs champs disciplinaires : musique, danse, théâtre, cirque, arts plastiques, arts numériques, patrimoine, littérature, photographie.

#### Quels sont les critères principaux de sélection ?

- S'adresser aux citoyens du territoire dunkerquois (habitants, associations, bénévoles, usagers, enfants, adultes, adhérents, volontaires...) et les faire prendre part au projet
- Construire et réaliser le projet en partenariat avec les acteurs de ce territoire (acteurs sociaux, médicosociaux, culturels, environnementaux...)
- Porter un projet artistique et culturel de qualité
- Proposer une démarche expérimentale, un projet innovant (un même projet ne peut être reconduit)
- Réaliser le projet dans le temps imparti (maximum 2 ans)

#### Qui peut vous accompagner ?

L'équipe de La Direction de la Culture et des Relations Internationales de la Ville de Dunkerque se tient à votre disposition pour vous accompagner dans l'écriture de votre projet et le suivi de sa mise en œuvre.

Contact : Céline Melliez 03 28 26 29 31 / celine.melliez@ville-dunkerque.fr

#### Comment procéder ?

**Les porteurs de projets doivent transmettre :**

- Une lettre de demande de subvention signée par le représentant légal de l'association et adressée au Maire de Dunkerque
- Une note de présentation de l'association (accompagnée du récépissé de déclaration ou de modification en sous-préfecture)
- Un descriptif du projet
- Un budget prévisionnel équilibré de l'action

**Infos complémentaires :**

- Des points d'étape et un bilan sont demandés en cours et à l'issue du projet
- Les projets soutenus doivent impérativement faire figurer sur leurs supports de communication « Lauréat appel à projet Culture 2025 – Ville de Dunkerque ».

**L'enveloppe globale de 15 000 euros est destinée à soutenir 5 projets maximum.**

#### Quand et où déposer mon dossier ?

Dépôt des dossiers **avant le 15 avril 2025**, au choix par :

- Courriel à celine.melliez@ville-dunkerque.fr
- Dépôt à la Direction de la Culture (4<sup>e</sup> étage de la Mairie de Dunkerque Place Charles Valentin 59140 Dunkerque).

**Tout dossier incomplet ne pourra être retenu.**